

Les aides aux vacances et loisirs 2024



BOURSE SOLIDARITE VACANCES – en partenariat avec ANCV et SAVATOU

Pour qui ?

Pour l'ensemble des familles ayant à charge un enfant de moins de 20 ans et ayant un quotient familial compris entre 500 et 1 000 euros le mois précédent la réservation du séjour.

Conditions :

Les familles allocataires ayant à charge 1 enfant de moins de 20 ans (au sens des prestations familiales) :

- résident sur le département de la Savoie le mois précédent la réservation du séjour
- ont perçu des prestations familles pour un enfant de moins de 20 ans le mois précédent la réservation du séjour
- dont le quotient familial est compris entre 500 et 1 000 € le mois précédent la réservation du séjour

Montant de l'aide :

La Bourse Solidarité Vacances permet aux familles d'accéder à des **tarifs solidaires de – 50 % à – 70 %** appliqués sur le prix public et à une réduction sur le trajet vacances en train (partenariat SNCF).

Conditions sur les séjours - CAF de la Savoie :

La CAF de la Savoie limite à 2 séjours par an et par famille (dont 1 seul séjour sur la période des vacances scolaires d'été)

Comment bénéficier de l'aide :

Les familles n'ont aucune demande à réaliser auprès de la CAF de la Savoie.

Début janvier 2024, un mail est envoyé par la CAF de la Savoie à l'ensemble des familles concernées, informant de ce droit.

Les familles intéressées par un séjour contactent :

Association SAVATOU

29 avenue Jean Jaurès

73000 Chambéry

www.savatou.fr

Tél. : 04 79 96 30 73

Mail : contact@savatou.fr